Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal réunion du 11 août 2023

Réunion restreinte électronique du 11 août 2023

Présidence : Gérard SEITZ

Présents : Agathe LACOMBE, Bernard PAQUIN, Claude KEIME, Jean-Louis MAZZEO
Invité : Damien ENGEL
Excusé : Maxime RINIE

Championnats Seniors

- **REGIONAL 3**

CS SEDAN ARDENNES ayant été rétrogradé administrativement par la FFF de NATIONAL en REGIONAL 1 en lieu et place de son équipe 2 et suite au courrier du club reçu en date du 11/08/2023, l'équipe 2 du CS SEDAN ARDENNES intègre le groupe A de REGIONAL 3 (groupe à 13 équipes).

Championnats Féminins

- **U18 R2F**

Inscription supplémentaire de SARREGUEMINES BEAUSOLEIL 2 qui intègre le groupe D.

ES THAON glisse du groupe D au groupe B.

– Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : **LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulles Cedex** *ou à l'adresse électronique :* ***appel@lgef.fff.fr,*** *selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

Le Président,	Le Secrétaire,
Gérard SEITZ	Bernard PAQUIN